



## MOI et les AUTRES

Experts FAVI : Tous les anciens

Dans la vie, il y a MOI avec MON argent,  
 MOI avec l'argent des AUTRES  
 Les AUTRES avec MON argent,  
 Les AUTRES avec l'argent des AUTRES.

Ceci peut se résumer par la petite matrice suivante :

|            | MON argent | L'argent des AUTRES |
|------------|------------|---------------------|
| MOI        | 1          | 2                   |
| Les autres | 3          | 4                   |

### Cas N° 1 : MOI avec MON argent !

J'en veux pour mon argent, et je vais considérer tant le prix que la qualité et la quantité de ce que je veux avoir ; et quand j'aurai l'objet de mes désirs, je l'apprécierai à l'once des efforts qu'il m'a fallu faire pour l'obtenir, et je ferai ce qu'il faut pour qu'il dure !

Par exemple, si je vais au restaurant avec MON argent j'exige pour le moins cher possible, le maximum de service, de qualité et de quantité de nourriture, en choisissant bien entendu les plats et le vin dans la limite de mes moyens financiers.

### Cas N° 2 : MOI avec l'argent des AUTRES !

L'objet de mes désirs a déjà moins de valeur, puisque je n'ai fait aucun effort pour l'obtenir.

J'ai donc une approche beaucoup plus décontractée quant à sa valeur, sa durée et sa pérennité !

Au restaurant, je prendrai ce qu'il y a de plus cher, les meilleurs vins sans m'occuper de leur prix, et j'en laisserai sûrement dans l'assiette et dans la bouteille !

Seules m'importent la quantité et la qualité !

### **Cas N° 3 : Les AUTRES avec MON argent !**

Conscient de la valeur de cet argent, puisque c'est le mien, je contrôle tout : est-ce bien justifié ?

N'est ce pas trop cher ?

Est-ce que l'AUTRE en prendra soin ?

Si je donne de l'argent à un ami pour aller au restaurant, peu m'importe ce qu'il prendra, du moment que cela ne me coûte pas plus cher que prévu ! Donc seul m'importe le prix !

### **Cas N° 4 : Les AUTRES avec l'argent des AUTRES !**

C'est le cas de la fonction publique : je ne suis concerné ni par l'objet, ni par l'effort effectué pour l'obtenir, donc rien ne m'importe !

Nous ne nous étendrons pas sur ce cas qui n'est en aucun celui que nous rencontrons dans nos entreprises.

Le problème, dans nos entreprises, c'est que nous avons trop tendance à considérer que nous sommes dans le cas n° 2 : MOI et l'argent des AUTRES !

Chacun à l'impression que les outils, les machines, les gobelets, les consommables, les frais de déplacement, les photocopies « sont payés par l'entreprise » et que donc on peut se comporter comme s'ils étaient payés par un autre ! C'est idiot ! L'entreprise ne gagne rien, ne peut rien payer, c'est le travail de tous et de chacun qui crée l'argent pour acheter, entretenir, réparer.

Vous imaginez une entreprise sans aucun salarié qui générerait de l'argent ?

Si c'était possible cela se saurait !

Il appartient donc aux anciens, qui connaissent l'histoire de la collectivité, qui savent, que dans son histoire, (parce qu'à certains moments on a tout mélangé), elle a connu des périodes difficiles, où elle a failli disparaître, et où chacun a failli tout perdre. Il appartient aux anciens d'expliquer pourquoi un de nos confrères, actuellement, va licencier la moitié de son effectif. Il appartient aux anciens de rappeler aux plus jeunes que nous sommes toujours dans les deux premiers cas : MOI avec MON argent ou les AUTRES avec MON argent, mais dans tous les cas c'est de MON argent qu'il s'agit !

- C'est MON travail qui permet d'acheter les outils
- C'est MON travail qui permet d'acheter les gobelets, le papier essuie-mains, les forets, les gants, les lunettes de sécurité, le café..
- C'est MON travail qui permet de payer les impôts sur les sociétés, la taxe professionnelle, bref, TOUTES les charges de l'entreprise

Prenons l'exemple de la part dite « patronale » :

Pour les salariés il y a ce qui est à eux : leur salaire brut, sur lequel ON leur prélève une part (les charges diverses dites sociales, plus éventuellement les impôts), et ce qui est à « l'entreprise » ou au « patron » : la part qui est prélevée sur leur salaire, mais à la source. La plupart, même les cadres ne se sentent pas concernés par cette part dite patronale, (comme si le patron générait de l'argent comme ça, tout seul dans son coin), parce que ce n'est pas LEUR argent, c'est l'argent des AUTRES (l'argent de l'entreprise, du patron ou on ne sait pas trop qui d'ailleurs).

On en est réduit à raisonner par l'absurde :

« Si vous n'existiez pas, si votre fonction n'existait pas, personne ne paierait rien ni vous, ni l'entreprise, c'est donc bien VOTRE travail et lui seul qui permet de tout payer. »

Cela est d'autant plus vrai dans le système FAVI où les seules primes sont :

- l'intéressement égalitaire entre tous sans considération salariale hiérarchique ou d'ancienneté, basé sur le résultat courant avant provision,
- la participation légale basée sur les résultats de l'entreprise.

Donc si je gaspille, si je perds, si je détériore, si je voyage en première classe, si je photocopie pour rien, si j'établis des états qui ne servent à rien, bref, si je ne suis pas raisonnable, c'est bien MON argent que je dilapide, et c'est autant que je n'aurais pas à partager avec mes compagnons en fin d'année.

N'oublions jamais que dans tous les cas, c'est de MON ARGENT qu'il s'agit ! C'est par MON TRAVAIL que je compenserai les gaspillages, mes gaspillages, mais aussi celui des autres !

